

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal****N°2025-040****DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU
SYNDICAT DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE
LA GRAVE**

Séance du : 13 juin 2025
Date de convocation : 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony,
Pouvoir de : Sylvie MATHON à Philippe SIONNET, Nathalie FERRIER à Alain FAUST
Absent : -
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
DE LA GRAVE****Le Conseil municipal,**

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.135-1 à L.135-12 et R.135-1 à R.135-9 relatifs aux associations foncières pastorales autorisées ;

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment ses articles 7, 19, 21 et 29 ;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 pris pour l'application de ladite ordonnance, notamment ses articles 7, 18, 19, 23, 24 et 25 ;

Vu les statuts de l'Association Foncière Pastorale de La Grave, approuvés et fixant le nombre de représentants communaux à quatre membres titulaires et un suppléant au sein du syndicat de l'AFP (article 9 des statuts) ;

Vu la délibération 2020-056, désignant les représentants de la commune à l'association foncière pastorale, modifié par la délibération 2023-025 à la suite de la démission d'un conseiller municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat de l'AFP, organe exécutif de gestion et d'administration de l'association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (ou à la majorité),
DÉCIDE :

- De désigner les personnes suivantes en tant que représentants communaux au sein du syndicat de l'Association Foncière Pastorale de La Grave :
- Membres titulaires :
 - FERRIER Stéphane
 - FAUST Alain
 - SIONNET Philippe
 - SIONNET Anthony
- Membre suppléant :
 - PIQUEMAL Michel
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à l'AFP de La Grave ainsi qu'à Monsieur le préfet des Hautes-Alpes.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

